

De la délégitimation de la chefferie traditionnelle au Togo à la «Re-légitimation»

Fiomegnon Kokuvi Sewavi¹ and Agban Komlan²

¹Centre de Recherche sur les Organisations, la Communication et l'Éducation (CEROCE), Université de Lomé, B.P: 1515 Lomé, Togo

²Doctorant en sociologie politique, Centre de Recherche sur les Organisations, la Communication et l'Éducation (CEROCE), Université de Lomé, B.P: 1515 Lomé, Togo

Copyright © 2021 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the **Creative Commons Attribution License**, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

ABSTRACT: Transformed over time by several historical, social and political factors, the traditional chiefdom in Togo was to gradually empty itself of the original elements that founded its power. Nowadays, it is changing into new elements to legitimize its power. In doing so, this article, based on three (3) approaches (structural-functionalist, Weberian and socio-historical) seeks to analyze the foundations of the legitimation of the traditional chiefdom in present-day Togolese society. To achieve this, this research adopted a methodology which consisted in documenting existing work on the subject and in carrying out in-depth individual interviews carried out with actors and resource persons concerned by this issue, particularly in academia, civil society and central (political) administration. Consequently, this research made it possible to show that the customary sources which originally founded the traditional chiefdom in Togo have lost their political, social and cultural quintessence (delegitimation) but there is nowadays a whole range of sources of legitimacy and / or legitimation of devolution of power from the traditional chief (re-legitimation).

KEYWORDS: Colonial administration, traditional chief, colonization, independence, submission, status.

RESUME: Transformée au fil du temps par plusieurs facteurs tant historiques que sociaux et politiques, la chefferie traditionnelle au Togo allait se vider progressivement des éléments originels qui fondaient son pouvoir. De nos jours, elle se mue dans de nouveaux éléments pour légitimer son pouvoir. Se faisant, le présent article, à partir de trois (3) approches (structuro-fonctionnaliste, wébérienne et sociohistorique) cherche à analyser les fondements de la légitimation de la chefferie traditionnelle dans la société togolaise actuelle.

Pour y arriver, cette recherche a adopté une méthodologie qui a consisté à une documentation des travaux déjà existants sur le sujet et à la réalisation des entretiens individuels approfondis réalisés avec des acteurs et des personnes ressources concernés par cette problématique notamment du monde universitaire, de la société civile et de l'administration centrale (politique). Par conséquent, cette recherche a permis de montrer que les sources coutumières qui fondaient, à l'origine la chefferie traditionnelle au Togo, ont perdu leur quintessence politique, sociale et culturelle (*délégitimation*) mais il existe, de nos jours, toute une gamme de sources de légitimité et/ou de légitimation de dévolution du pouvoir du chef traditionnel (*re-légitimation*).

MOTS-CLEFS: Administration coloniale, chef traditionnel, colonisation, indépendance, soumission, statut.

1 INTRODUCTION

L'histoire de la chefferie traditionnelle au Togo révèle que l'organisation politique de était régie par un certain nombre de constantes qui constituaient les fondements de légitimation du pouvoir du chef coutumier. La première constante est que le roi et/ou le chef traditionnel était toujours entouré d'un clergé. Il n'agissait pas seul. Il était aidé dans ses fonctions par des

chefs de clans ou de familles. Ces derniers jouaient leurs rôles dans le but de garantir la sécurité de la communauté. La seconde constante « est l'ensemble des pratiques, croyances, usages, langages reconnus et consacrés par les communautés à travers le temps qui participent à la légitimation, à l'exercice et à la dévolution du pouvoir traditionnel au sein d'une communauté déterminée ». (F. K. Sewavi, 2019, p. 196), [1].

Cependant, sous l'effet des transformations exogènes et endogènes, ces fondements qui mettaient en lumière les réalités socioculturelles et politiques sur lesquelles se fondait l'exercice du pouvoir traditionnel, se retrouvent dans un processus de modification permanente. En effet, comme l'ont démontré A. Salifou (1981) [2] et D. Latour (1987) [3], la chefferie traditionnelle a été, à un moment donné de l'histoire coloniale en Afrique, « un instrument politique de mise en œuvre des stratégies de domination des sociétés à travers l'allégeance personnelle du chef à l'égard du pouvoir colonial ». Vu sur cet angle, la légitimité dont jouissaient les chefs traditionnels n'est-elle pas remise en cause ?

En effet, il apparaît vraisemblablement qu'au Togo, l'agression coloniale a entraîné la détérioration et l'aliénation du pouvoir des chefs traditionnels dans toutes ses dimensions. Prise en étau par l'administration coloniale et plus tard, par les élites politiques locales, la chefferie traditionnelle au Togo continue son processus de légitimation à travers le temps avec l'émergence de nouvelles sources de légitimation de son pouvoir.

En proportion de cette situation, la problématique de la "*re-légitimation*" de la chefferie traditionnelle se pose aujourd'hui au regard de nouvelles fonctions dans lesquelles les chefs traditionnels excellent. Ainsi, depuis la période postcoloniale, la chefferie traditionnelle évolue dans une situation de musellement à telle enseigne qu'on est appelé à s'interroger sur les éléments qui fonderaient aujourd'hui son pouvoir. Cela va sans dire que la chefferie traditionnelle qui obéissait aux règles de dévolution du pouvoir dispose-t-elle toujours de ses bases de légitimation ? De nos jours, il existe toute une gamme de sources de légitimité et/ou de légitimation du pouvoir des chefs traditionnels qui façonnent cette institution ancienne et qui ont survécu à travers le temps. En témoigne ces propos de J. Lombard (1967) qui estime que plusieurs facteurs « ont agi à des degrés divers, selon l'intensité avec laquelle ils ont joué sur la dégradation des pouvoirs des autorités traditionnelles et, dans certains cas même, sur leur disparition » (J. Lombard (1967, p. 267) [4].

Ce constat de la résurgence de nouvelles sources de légitimation de la chefferie traditionnelle au Togo fait naître le questionnement suivant: Quels sont les éléments (socio-anthropologique, politique, culturel) qui fondaient, à l'origine, la légitimité de la chefferie traditionnelle au Togo ? Les bases de légitimation de la chefferie traditionnelle sont-elles toujours présentes aujourd'hui ?

Pour répondre à ce questionnement, le présent article part du postulat selon lequel, même si les règles coutumières qui fondaient, à l'origine, la chefferie traditionnelle au Togo, n'ont pas complètement disparu, il existe, de nos jours, toute une gamme de sources de légitimité et/ou de légitimation du pouvoir.

A partir de l'approche structuro-fonctionnaliste de Talcott Parsons (1965) [5], du modèle wébérien (1922) [6] et de l'approche socio-historique, nous ferons une analyse des fondements qui légitiment le pouvoir du chef traditionnel depuis la période précoloniale jusqu'à l'heure actuelle suite aux différentes mutations qu'a connues la société togolaise.

2 MÉTHODOLOGIE

La politique dite d'assimilation ou d'administration directe qui définissait le contexte d'évolution du pouvoir politique traditionnel, et son prolongement à travers le temps continuent d'avoir une influence sur les bases de légitimation de la chefferie traditionnelle au Togo. Pour mieux comprendre cette situation, une approche qualitative a été adoptée. Cette méthode est structurée en deux volets à savoir le volet documentaire et les entretiens individuels.

En effet, le volet documentaire a consisté en un recueil d'informations sur la chefferie traditionnelle avant et après la colonisation et au lendemain de l'accession du Togo à l'indépendance. Elle a aidé à enrichir l'analyse des fondements de la légitimité de la chefferie traditionnelle dans la société togolaise actuelle.

Quant à l'enquête qualitative, il s'est agi de mener des entretiens individuels approfondis avec la population cible, essentiellement constituée des chefs coutumiers, les prêtres traditionnels, les notables, les enseignants chercheurs des universités du Togo, les responsables de la Société civile et certains hauts cadres de l'administration en l'occurrence du ministère en charge des collectivités locales. Ces interviews approfondies qui ont touché 55 personnes et se sont déroulées du 15 au 20 janvier 2018, dans les régions Maritime, des Plateaux et de la Kara.

Enfin, les différentes réponses des interviews individuelles ont été décryptées et analysées suivant les approches structuro-fonctionnaliste, socio-historique et le modèle wébérien.

3 RÉSULTATS

La chefferie traditionnelle repose sur une gamme variée de sources de légitimité et/ou de légitimation, deux concepts dont la compréhension n'est pas dénuée d'intérêt.

Par « légitimité », on entend ce qui fonde le pouvoir conféré à un individu ou à une famille par sa communauté, l'administration coloniale ou l'Etat postcolonial. Cela passe par un processus de désignation (selon les règles coutumières), de nomination ou d'élection suivant les cas. La légitimité d'une personne peut donc être contestée par autrui, on parle alors de la « légitimation ». La légitimation renvoie aux arguments utilisés pour asseoir le pouvoir, à l'idéologie mise en avant pour justifier la détention d'un pouvoir. La légitimation et la délégitimation peuvent coïncider ou non et évoluer au fil du temps.

Ceci étant, le pouvoir traditionnel tire ses origines d'un récit relatant des événements, réels ou supposés, qui fondent sa légitimité. Il s'agira donc ici d'analyser les différentes sources de légitimité de la chefferie traditionnelle au fil du temps.

3.1 LES SOURCES POLITIQUES DU POUVOIR TRADITIONNEL

Elles ont trait, d'une part, au choix, au mandat et à la succession au trône royal ainsi qu'à la rationalité du pouvoir traditionnel, d'autre part.

3.1.1 LA LÉGITIMITÉ HÉRÉDITAIRE DU POUVOIR TRADITIONNEL ET MANDAT ILLIMITÉ

Il existe un certain nombre de mécanismes formels ou informels qui codifient l'accession au pouvoir traditionnel ou coutumier. Ces mécanismes sont spécifiques à chaque communauté au Togo. L'analyse des données montre que dans les zones où le mode d'accession reste héréditaire, l'organisation politique, avant la colonisation, reposait sur des structures traditionnelles lignagères. Ces structures lignagères « constituaient vraisemblablement autrefois des groupements locaux compacts, fixés au terme de leur migration dans des établissements bien définis territorialement » (J-C. Pauvert, 1960, p.168) [7].

En effet, les unités politiques primaires revêtent une importance du point de l'organisation politique. Parmi ces unités politiques, il y a la famille royale issue de lignage majeur, premier occupant de l'espace territorial. « Et il n'en demeure pas moins que dans ces chefferies qui étaient des micro-États avant la colonisation, le chef appartenait généralement donc à cette noblesse locale familiale. Le choix du détenteur de cette prérogative politique, issue de la lignée royale ou cheffale obéit à des principes sociaux reconnus comme tels par la communauté. Saper ces bases familiales reviendrait à détruire l'essence politique du pouvoir traditionnel. C'est pourquoi la considération des liens de sang demeure une condition sine qua non pour l'accession au trône ou pouvoir dans la plupart des communautés au Togo ». (F. K. Sewavi, 2019, p. 197) [1].

En effet, le pouvoir dans ce cas répondait à un certain nombre de conditions coutumières que la primogéniture, la parenté perpétuelle et la succession positionnelle. Comme l'indique Héritier Mambi Tunga- Bau: « la parenté perpétuelle postule que celui qui accède au pouvoir devient le parent de la branche au pouvoir et de ses sujets. Il ne s'agit pas d'une fiction mais plutôt d'une question de responsabilité : celui qui accède au pouvoir devient le leader de la branche. Il doit se comporter, à cause de ses responsabilités, des privilèges et des servitudes y associés, comme le père de la famille. La parenté perpétuelle se combine souvent avec la succession positionnelle. Celle-ci exige que l'accession au trône obéit à la règle qui tient compte de la position de la famille du candidat au sein » de la famille cheffale. (Héritier Mambi Tunga- Bau, 2010, p. 28) [8].

Pour A. K. Agbobli, (2007, p. 52) « il revenait à la famille du fondateur de constituer la famille régnante au sein de laquelle le dirigeant suprême est choisi au regard des qualités requises et dans le respect des règles établies » [9]. Ces règles qui sont transmises oralement entrent consciemment dans la mémoire collective de la grande majorité de la population. Du coup, la légitimité du chef ou du roi est basée sur l'hérédité à laquelle les populations se sont adaptées ou se sont appropriés à leur manière.

C'est le cas de certaines communautés togolaises notamment les Ewé de Notsè, les Akposso etc. Ainsi, au regard du droit coutumier, dans ces communautés précitées, on retrouve la dévolution héréditaire et dynastique du pouvoir. Par contre, chez les peuples Kabyè et chez les Akposso, cette dévolution du pouvoir, avant la colonisation, n'existait pas.

Par ailleurs, au-delà de la succession héréditaire, le candidat au trône doit répondre aux qualités qui le prédisposaient à être chef ou roi de sa communauté. Au nombre de ces qualités on peut citer la générosité, la bravoure, l'intériorisation et le respect de certaines valeurs socialement et culturelles reconnues par la communauté etc. Ce qui suppose que même en tant que fils du chef ou du roi, la succession ne serait garantie qu'en étant imbibé de ces qualités. C'est dans ce sens que A. K. Agbobli affirme: « Comme le chef (...) est dans l'imaginaire collectif assimilable à un dépotoir où on jette les immondices et, à

cet titre reste à l'écoute de tous ses administrés, le choix porte habituellement sur un homme dans la fleur de l'âge, bien portant, mûr et suffisamment instruit des traditions et de l'histoire de sa communauté, connu pour sa capacité d'écoute des gens et sa patience, sa générosité et mais aussi sa fermeté pour l'application des décisions de justice à prendre au cours des séances publiques prévues à cet effet » [9] (K. Agboblí, 2007, p.53).

L'analyse du fondement héréditaire du pouvoir politique traditionnel pose également le problème de la limitation du mandat. Au regard des études historiques et des données empiriques sur la chefferie traditionnelle, un chef monte au trône pour le reste de sa vie. Son mandat reste illimité. La succession n'est possible qu'en cas de décès. Aucune disposition coutumière ne définit la destitution ou la révocation du chef traditionnel. Il existerait de mécanismes traditionnels chargés de gestion des transgressions commises par le chef entachant ou avilissant ainsi l'image de la communauté. En effet, le dignitaire en tant qu'autorité est mis provisoirement en quarantaine ou suspendu provisoirement provoquant ainsi un effet cathartique au sein de la communauté. Rappelons à ce titre que le chef traditionnel en tant qu'autorité est soumis aux contraintes consignées dans des lois régissant le fonctionnement de la société. Il n'est que l'émanation de l'autorité visible et invisible des us et coutumes. Le fait donc de le mettre en examen ou le suspendre temporairement va libérer les esprits comme quoi le personnage incarnant l'autorité traditionnelle peut être poursuivi. Ce faisant, cela débloque les esprits. Le poids qu'il représente, sa personnalité en tant qu'autorité pourrait donc être transcendée.

Au demeurant, l'investiture publique du nouveau chef par le conseil coutumier offre au pouvoir traditionnel la légitimité légale. De la nature du pouvoir traditionnel et son mode d'acquisition, la chefferie traditionnelle au Togo avant la colonisation, n'accordait pas d'importance à la limitation de mandat. Les mécanismes qui définissent son fonctionnement et son exercice, bien qu'ils aient un caractère oral, permettent de juguler les éventuelles crises politico-sociales et de maintenir le personnage en tant que chef traditionnel dans les normes sociétales.

3.1.2 LÉGITIMITÉ RATIONNELLE DU POUVOIR TRADITIONNEL

La rationalité est un élément fondamental dans le processus de légitimation du pouvoir coutumier au Togo. Par rationalité, nous désignons toute manière d'agir et/ou de penser orientée de façon systématique et équivoque en fonction de finalités précises. Associé au droit divin avec qui il cohabite et coexiste, la rationalité est un élément qui caractérise et définit le bien-fondé de l'existence du pouvoir traditionnel. En effet, d'après les données recueillies, les systèmes politiques traditionnels au Togo avaient eu en général des dignitaires ou souverains qui faisaient l'unanimité des populations qu'ils représentaient. La soumission des populations aux us et coutumes de leurs localités équivaut à l'acceptation du chef traditionnel qui incarne ces valeurs. Le pouvoir exercé par le chef traditionnel ne peut qu'être respecté puisqu'il est issu de l'agrégation des coutumes auxquelles sont soumises les populations. De ce point de vue, l'adhésion de la population aux mécanismes traditionnels de gestion et de fonctionnement de la société donne une légitimité au pouvoir politique traditionnel en place.

3.2 DES FACTEURS CULTURELS COMME SOURCES DE LÉGITIMITÉ DU POUVOIR TRADITIONNEL

Les croyances religieuses constituent des éléments déterminant d'appréciation de la légitimité des chefs traditionnels africains, en particulier les chefs traditionnels au Togo. Ces croyances se nourrissent de l'obligation morale de l'autorité cheffale et de la sacralité du pouvoir traditionnel.

3.2.1 L'OBLIGATION MORALE DU POUVOIR TRADITIONNEL

L'histoire traditionnelle renseigne un certain déterminisme dans les conduites individuelles et collectives dans la société dite traditionnelle. Au-delà des populations dont les comportements sont guidés par les stéréotypes imposés culturellement par la société, les souverains, les rois ou les chefs traditionnels ne dérogent pas à la cette règle culturelle et sociale. Cette disposition « coutumière » dont découle le pouvoir politique traditionnel impose à la chefferie traditionnelle une obligation morale qui prédispose les chefs traditionnels au respect rigoureux des principes et des valeurs. Le chef traditionnel est tenu d'intérioriser ces valeurs et de les extérioriser.

La soumission à ces valeurs est un élément indispensable à la pérennité légitime de la chefferie traditionnelle surtout au candidat prédisposé à devenir le roi ou le chef traditionnel de sa communauté. Comme le souligne F. Digneffe (1985, p. 355) concernant cette intériorisation, « De la même manière que les faits sociaux se caractérisent par l'extériorité et la contrainte qu'ils exercent vis-à-vis de la conscience individuelle, les faits moraux sont ceux qui obéissent aux impératifs du groupe et qui répondent aux nécessités de la vie en société » [10].

Tout est donc mis en œuvre afin que l'autorité traditionnelle exercée se retrouve dans un environnement qui lui est favorable. Les populations sur qui ce pouvoir doit être exercé sont dorénavant outillées et disposées à se conformer aux

coutumes régissant la chefferie traditionnelle. Le pouvoir politique traditionnel devient alors un bien commun sociétal qu'il est nécessaire de sauvegarder et de préserver.

Au-delà de ce qui précède, le pouvoir traditionnel est exercé en tant qu'obligation morale dans la mesure où la recherche du bien-être de la communauté demeure un crédo pour la chefferie traditionnelle. En effet, le chef traditionnel a l'obligation morale de veiller, suivant les us et coutumes de son milieu, au bien-être de sa communauté. Cela passe par la culture de rendre compte de la gestion de la cité. La matérialisation de cette culture de redevabilité obéit à un ensemble de qualités et de valeurs auxquelles le chef traditionnel devrait s'y référer et nécessitent, à ce titre, le concours d'autres acteurs. Ces acteurs ne sont autres que des chefs de familles, de lignages ou clans reconnus et choisis en tenant compte de leur ingéniosité et compétence.

3.2.2 LA SACRALITÉ DU POUVOIR ET CULTE DU CHEF TRADITIONNEL

La légitimation de la chefferie traditionnelle au Togo réside principalement dans sa sacralité. Il est inconcevable de dissocier le sacré du pouvoir politique traditionnel. Le processus de sacralité s'observe depuis la désignation du candidat au poste de chef traditionnel jusqu'à son installation au trône royal.

La réalité sacrale de la chefferie traditionnelle dans les communautés au Togo est rendue observable à travers des événements culturels, spirituels et les interdits. C'est le cas chez les Kabyè de la Région de la Kara¹ à propos de "Tchodjo", chef spirituel de la communauté. Cette sacralité s'observe aussi chez les Ewé et les Akposso. En effet, les travaux de N. L. Gayibor sur l'histoire du Togo dès l'origine à 1884 confirment la présence permanente de la sacralité dans l'organisation politique en pays Akposso du Togo. Il affirme que: « la souveraineté politique] était détenue par les descendants de l'ancêtre fondateur du village, dont le pouvoir était plus religieux que politique. Chargés d'intercéder auprès des divinités au nom de la population, ils ne s'occupaient guère de la politique. Chaque lignage plaçait à sa tête son "olouka" (vieillard) chargé de régler les litiges familiaux » [11] (N. L. Gayibor, 1997, p. 91).

Poursuivant la même réflexion, J-Cl. Pauvert, dans son étude sur l'évolution politique des Ewé et parlant du rôle religieux du roi, affirme que: « En réalité, il y a chez les Ewé coïncidence des deux pouvoirs temporel et spirituel du fait que le roi est le gardien du culte national (c'est-à-dire de la tribu) que sont chargés d'honorer les prêtres. Ceux-ci délèguent en quelque sorte leur pouvoir au roi dont l'office est de faire respecter par le peuple la mémoire des ancêtres représentés par leurs trônes devenus sacrés et par le tronc consacré au sol de la tribu, l'office des prêtres étant par ailleurs d'attirer sur l'ensemble de la tribu les bienfaits des divinités supérieures » [7] (J-Cl. Pauvert, 1960, p. 173).

Par ailleurs, parlant de l'intronisation du roi ou du chef traditionnel, elle est une véritable divination à son égard faisant de lui un Etre qui sert d'intermédiaire entre le monde visible, celui des hommes, et le monde invisible, comme c'est le cas chez les Ewe du Sud-Togo² (A. Dossè, 1994 [12]; A. Surgy, 1994 [13]; K. Etou, 2006 [14]). Le chef traditionnel reste un personnage mystique, l'émanation des dieux et des ancêtres.

Le caractère sacré du pouvoir politique traditionnel dans la société togolaise peut être expliqué par d'autres éléments notamment le sabre sacré³, le chapeau décoré, la chaise du pouvoir, la peau de léopard. En effet, le sabre sacré « symbolise d'une part la mobilisation du peuple en cas de guerre et un outil sacré de persuasion au cas où le chef cherche à transgresser les lois du milieu » [1] (F. K. Sewavi, 2019, p. 204). Ces éléments, caractéristiques de la sacralité de la chefferie traditionnelle, sont confiés au futur roi ou chef traditionnel lors des grandes cérémonies d'investiture et d'intronisation. L'auteur N. L. Gayibor (1997, p. 307) en rapporte par rapport à l'organisation politique de la chefferie de Bafilo que la cérémonie d'investiture du chef s'effectue par l'octroie du trône ou *Sa*, les tambours gémellaires, par la suite un œuf d'autruche (placé sur le toit de son vestibule), puis un cheval, qu'on abattra à sa mort.

¹ « En pays Kabyè il existait une forme d'organisation acéphale où il n'y avait pas un commandement, mais il y avait un ordre social qui est installé. On sait que le Tchodjo est le chef spirituel de la société ; c'est celui qui incarne la religion, le pouvoir religieux, il peut mobiliser sa société en cas d'un besoin et prend appui sur les doyens d'âge » (Propos recueilli d'un Enseignant-chercheur à UL).

² « On choisit un successeur. Il suit des rites. Il y a une phase très importante qu'on appelle le Zogbé (cimetièrre aux mauvais morts). Le nouveau chef se retire totalement des communs des mortels, pour aller très loin et est accompagné par les "Tachinon" et d'autres vieux issus de la lignée qui sont chargés de le former pendant sept jours et sept nuits. Le nombre sept là bas a tout son poids spirituel et c'est après cela qu'il revient au sein de la population qu'on programme maintenant sa sortie pour le présenter au public » (Propos d'un Enseignant chercheur de l'Université de Lomé)

³ Autrement dit, « le sabre sacré renvoie à une symbolique du pouvoir, de la dualité, de la conscience et de la spiritualité. Il est remis au chef traditionnel ou au roi en tant que symbolique de la justice et de la souveraineté » F.K. Sewavi, 2019, p. 205).

Il est essentiel de rappeler que le processus de sacralité du pouvoir politique du chef traditionnel se déroule généralement en présence des personnes autorisées c'est-à-dire à l'insu de la population. Ces personnes sont souvent certains des représentants de la famille régnante ou royale, les divinateurs, les prêtres traditionnels.

3.3 LA SOURCE JURIDIQUE DU POUVOIR DU CHEF TRADITIONNEL

On note une certaine diversité dans l'organisation du système juridique de la chefferie traditionnelle au Togo. En effet, dans certaines communautés, le chef traditionnel intervient directement dans les jugements et aidé par son conseil royal c'est-à-dire les notables. Dans d'autres communautés, comme l'a montré N.L. Gayibor (1997) à propos du Royaume de Notsè, ce rôle est dévolu au chef de lignage communément appelé *homéfiá*: « La juridiction du chef de quartier représente une instance supérieure. De sa compétence relèvent les problèmes concernant l'ensemble du quartier. A lui de régler les conflits qui peuvent surgir entre les lignages de son quartier, de juger et condamner les coupables de délits tels que le viol, le brigandage, l'adultère, etc. Il lui revient en outre de défendre les intérêts de son quartier au sein du conseil du roi » [11] (N.L. Gayibor, 1997, p. 185).

Cependant, il faut souligner que dans la chefferie traditionnelle Notsè, il existait un organe juridique suprême (*fiáha*) où les affaires jugées criminelles sont traitées et ceci en présence du chef suprême.

L'organisation du système juridique traditionnel vise un but communautaire. Celui de d'aider les protagonistes à parvenir à un accord conciliant nécessaire au principe de vivre ensemble. Les juridictions traditionnelles ont donc pour finalité d'installer un climat de convivialité et de réconciliation entre les membres d'une même communauté.

4 DISCUSSION: VERS UNE RE-LÉGITIMISATION DE LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE AU TOGO

En analysant la chefferie traditionnelle au Togo et les fondements de légitimation de son pouvoir dans la société togolaise, cet article, à partir des résultats de l'analyse documentaire et des informations issues des entretiens, a permis de relever de nouvelles règles politico-administratives et coutumières de dévolution du pouvoir. Ces nouvelles règles ont permis à la chefferie traditionnelle d'être en permanence dans un processus de « *re-légitimation* » de son pouvoir.

Le premier élément a trait à la reconnaissance obligatoire par les détenteurs du pouvoir politique au sommet de l'Etat. En effet, les différentes administrations, qu'elles soient coloniales ou postcoloniales, ont mis sous tutelle les organisations politiques dites traditionnelles. Désormais, elles seront soumises aux nouvelles lois érigées par les nouveaux maîtres du territoire conquis.

Si l'autorité du chef traditionnel n'était pas reniée, elle est dorénavant contrôlée et encadrée conformément à la loi en vigueur.

Cela a été le cas sous l'administration allemande, où l'organisation territoriale a contraint les chefs traditionnels à exister et exercer leur pouvoir à travers les actes de reconnaissance du chef du territoire allemand, délivrés à cet effet. Or avant la colonisation, la chefferie traditionnelle n'était pas soumise à entité administrative. Il faut relever que l'ambition de l'administration coloniale allemande en quête de l'autorité et de la suprématie, était d'opter pour une transformation structurelle du territoire togolais.

Ensuite, l'administration française qui a succédé à l'administration allemande, a poursuivi la même politique tout en découpant le territoire avec la création des cantons qui avaient à leurs têtes des chefs de cantons et les chefs supérieurs qui sont appelés à faire allégeance à l'administration française. Les chefs traditionnels tirent désormais leur légitimité d'un acte administratif de nomination, attesté par l'arrêté publié au Journal officiel et, à partir des années 1930, le procès-verbal d'élection.

L'accession du Togo à l'indépendance, n'a pas non plus permis à la chefferie traditionnelle de retrouver sa légitimité d'antan. Tout est mis en œuvre pour une domiciliation politico-administrative de la chefferie traditionnelle au Togo.

Le second point est relatif à l'émergence des nouvelles fonctions dédiées à la chefferie traditionnelles par les nouveaux gouvernants à la tête du Togo.

En référence à la loi N°2007-002 du 08 janvier 2007 relative à la chefferie traditionnelle et au statut des chefs traditionnels au Togo, les nouvelles attributions du chef traditionnel sont déclinées dans les articles 20; 21 et 22 comme suit:

"Le chef traditionnel est le gardien des us et coutumes. A ce titre, il veille à l'harmonie et à la cohésion sociale.

Il dispose d'un pouvoir d'arbitrage et de conciliation des parties en matière coutumière" (Article 20)

"Le chef traditionnel représente les populations de son ressort territorial dans leurs rapports avec l'Etat, les collectivités territoriales et les autres acteurs institutionnels ou sociaux, en matière des us et coutumes" (Article 21).

"Le chef traditionnel est consulté par les autorités administratives, les collectivités décentralisées entre autres celles relatives à l'environnement, à la santé, au foncier, à la sécurité et à l'éducation". (Article 22)

De ces articles, la chefferie traditionnelle au Togo renaît de ses cendres en perdant son statut d'antan. Si elle demeure le garant des us et coutumes (art 20), son territoire s'est rétréci (art 21) modifiant ainsi les rapports sociaux, politiques et culturels.

En passant donc en revue l'histoire de la chefferie traditionnelle au Togo grâce à l'approche socio-historique, on en déduit que la chefferie traditionnelle se renouvelle au fil du temps et s'adapte au contexte sociopolitique. Mais cette adaptation n'est pas sans inconvénient dans la mesure qu'aujourd'hui les éléments qui fondent sa légitimité ne sont pas identiques à ceux qui existaient avant l'arrivée la colonisation.

Le troisième élément qui explique la « *re-légitimisation* » de la chefferie traditionnelle concerne sa fonctionnarisation. La chefferie traditionnelle au Togo est considérée aujourd'hui comme étant le prolongement de l'administration centrale. En effet, selon l'article 26 du même de 2007, il est dit que: "le chef de canton bénéficie d'une indemnité annuelle de fonction dont le montant est fixé par le décret en conseil des ministres". La suite de cet article stipule que le chef traditionnel doit être loyal envers l'Etat. Ce qui dénote que, le « bon » chef traditionnel doit être à l'écoute de l'administration centrale. L'approche fonctionnaliste développée par Talcott Parsons (1965) a permis d'apprécier les attributions que le gouvernement confère à la chefferie traditionnelle dans la société togolaise moderne.

Enfin, le quatrième élément est relatif aux fondements gérontocratique et héréditaire. Les informations collectées renseignent que de la légitimité fondée sur la gérontocratie et sur l'hérédité et qui est maintenue dans certaines localités, s'est substituée celle des urnes, des élections. Le chef traditionnel n'est plus élu selon les règles coutumières prédéfinies mais selon des dispositions administratives imposées par les nouveaux gouvernants du pays. Ces dispositions obligent au candidat au trône à se conformer aux principes de gouvernance du parti au pouvoir. Outrepasser ces principes est synonyme de la destitution ou le remplacement du chef traditionnel récalcitrant.

En règle générale, la chefferie traditionnelle au Togo se métamorphose au contact des nouvelles réalités sociales, politiques et culturelles. Or, il lui est même demandé d'être loyal envers l'Etat. Ce qui suppose qu'il est embrigadé dans les méandres administratifs de l'Etat.

5 CONCLUSION

La dévolution du pouvoir traditionnel avant la colonisation se faisait à travers son caractère héréditaire, son mandat illimité, sa rationalité morale, sa sacralité, son culte du chef traditionnel etc.

Cependant, pendant l'époque coloniale, l'administration allemande ne laissa aucune marge de manœuvre aux pouvoirs locaux (les chefs traditionnels) qui furent profondément bouleversés dans leur nature et dans leur structure. L'administration française, à son tour, poursuivit dans le même sens. Dans l'Etat postcolonial, on assista à la fonctionnarisation de la chefferie traditionnelle, qui est passée de la subordination à l'embrigadement avec les mesures coercitives des autorités politiques. A ces différentes incursions politiques, sociales, économiques et culturelles, il faut ajouter la malhonnêteté, la cupidité, les écarts de langage et de conduite de certains chefs. Ceci a considérablement entraîné la perte de légitimité et toute crédibilité aux yeux de la population.

Dans cette situation de subordination d'une part et de l'embrigadement avec les mesures coercitives des autorités politiques d'autre part, la chefferie traditionnelle va désormais s'attribuer de nouvelles sources de légitimation de son pouvoir. En effet, la reconnaissance officielle, la définition de nouvelles attributions à la chefferie traditionnelle etc vont constituer les éléments nouveaux de légitimation de l'institution coutumière.

En définitive, même si la chefferie traditionnelle s'est adaptée aux nouvelles exigences des autorités politiques, il faut reconnaître qu'elle s'est complètement vidée de son essence vitale et ne reflète plus le respect et la considération qu'elle jouissait. La *re-légitimisation* de la chefferie traditionnelle au Togo ne constitue que sa survie dans une société togolaise en pleine mutation. Elle ne change pas la perception que la population avait, celle de la perte de sa crédibilité.

REFERENCES

- [1] SEWAVI Kokuvi Fiomegnon, 2019, De la légitimité de la chefferie traditionnelle face aux transformations sociopolitiques au Togo, Thèse de Doctorat Unique en Sociologie, Option Sociologie Politique, Université de Lomé, 432 p.
- [2] SALIFOU André, « La chefferie du Niger "revue et corrigée" par le colonisateur ». *Afrique Histoire*, n°1, janvier-février-mars 1981. pp.30-34.
- [3] LATOUR E. DE, 1987, *Le futur antérieur*", in Piault M.H., *La colonisation: parenthèse ou rupture*. Paris: L'harmattan. pp. 123-176.
- [4] LOMBARD, Jacques. 1967, *Autorités traditionnelles et pouvoirs européens en Afrique noire*, Paris, Armand Colin, 1967, 128 p.
- [5] PARSONS, Talcott. 1969, *Politics and Social Structure*, New York, The Free Press, 1969. 557 p.
- [6] WEBER, Max, 1922, *Wirtschaft und Gesellschaft (Grundriß der Sozialökonomik)*, 1ère Edition, Tübingen, Mohr (Siebeck).
- [7] PAUVERT, Jean-Claude. 1960, "L'évolution politique des Ewé", in *Cahiers d'Etudes Africaines*, vol 1, n°2 pp. 161-192.
- [8] TUNGA-BAU, Mambi Héritier, 2010, *Pouvoir traditionnel et pouvoir d'État en République Démocratique du Congo*. Esquisse d'une théorie d'hybridation des pouvoirs politiques, Kinshasa, Médias Paul, 240 p.
- [9] AGBOBLI, K. Atsutsè, 2007, "Des Règles du passé au choix aléatoire des dirigeants actuels" in *Entre tradition et modernité, quelle gouvernance pour l'Afrique" ? Actes du colloque de Bamako 23, 24 et 25 janvier 2007*, 52 p.
- [10] DIGNEFFE Françoise, 1985, "A propos de l'origine de l'obligation morale: la perspective durkheimienne". In: *Revue Philosophique de Louvain*. Quatrième série, tome 83, n°59, 1985. pp. 355-373.
- [11] GAYIBOR, Nicoué Ladjou, 1997, *Histoire des Togolais*, Vol. 1: *Des Origines à 1884*, Lomé, Presses de l'Université du Bénin, 443 p.
- [12] DOSSE Afandina et SURGY De Albert, 1994, *Histoire d'une théocratie, Togoville des origines à 1914, suivi de Le roi-prêtre des Evhé du Sud-Togo*, Lomé, PUB, coll. « Patrimoines", n° 4, 135 p.
- [13] ÉTOU Komlan, 2006, *L'aire culturelle nyigblin (Togo-Ghana) du XVII à la fin du XIX siècle*, Thèse de doctorat unique en Histoire, Lomé, Université de Lomé, 600 p.